



Comment concilier
des intérêts différents ?

La petite enfance, un investissement à long terme

Et si, pour une fois, l'on retournait la question ? Et si l'on décidait que trouver de bonnes solutions pour accueillir les jeunes enfants n'est pas uniquement un casse-tête... mais constitue un vrai levier de développement pour les territoires, les collectivités ou les entreprises qui s'y emploient ?

L'accueil de jeunes enfants dans des structures de qualité, où sont assurés le bien-être, la sécurité, le développement et l'épanouissement, constitue d'abord un pari sur l'avenir. Car l'existence et l'accessibilité de services de soins et d'éducation de qualité destinés à la petite enfance ont un impact déterminant et avéré sur les résultats des enfants d'âge scolaire. Le fait d'en bénéficier, permet aux enfants d'être mieux préparés à apprendre ce qu'on va leur enseigner à l'école et d'avoir de plus grandes chances de terminer leurs cycles primaire et secondaire.

Mais il s'agit aussi d'une question étroitement liée aux enjeux de la citoyenneté et de la démocratie. La manière dont peut s'organiser la vie quotidienne de la famille, tout en assumant chacun sa place dans la société et en trouvant son équilibre professionnel, relève d'une exigence et d'un souci que se partagent toutes les communautés humaines. Et la prise en compte par la collectivité des problématiques de la petite enfance –modes de garde, éveil, éducation, loisirs...- favorise l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, les personnes d'origines et cultures diverses, les familles de ressources inégales.

Un rapport récent de l'OCDE fait ressortir que la mise en place de politiques efficaces, destinées à répondre aux besoins des familles, contribue à lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'épanouissement des enfants, à renforcer l'égalité entre hommes et femmes et à endiguer la chute des taux de fécondité. Ce rapport présente l'analyse, dans les 30 pays membres de l'OCDE, des politiques en matière de fiscalité et de prestations, des systèmes de congé parental, de garde d'enfants, de garde en dehors des heures de classe et des pratiques au travail, par exemple l'accès au temps partiel et aux horaires variables.

Les éléments suivants sont pointés comme pouvant contribuer à établir une stratégie efficace en matière de dépenses publiques et d'élaboration des politiques :

- Verser des prestations aux parents, à la condition que l'un d'eux ne travaille pas pour s'occuper des enfants, peut sembler intéressant, mais se révèle souvent contre-productif. Cela va à l'encontre des incitations à l'emploi et conduit les employeurs à supposer que ce sont les femmes qui vont rester à la maison, ce qui les pousse à ne plus embaucher de femmes et à ne plus investir dans leurs carrières.

- Les incitations financières à l'emploi sont importantes. La fiscalité et les systèmes de prestations devraient être conçus de manière à offrir aux deux parents de fortes incitations financières à travailler.
- Les parents isolés devraient être obligés de chercher du travail et devraient bénéficier d'une aide à la garde d'enfant efficace, afin de s'assurer qu'ils sont en mesure de le faire.
- De nombreux pays pourraient tirer un meilleur parti des dépenses qu'ils consacrent à l'aide à la garde d'enfants. La garde des enfants plus âgés, en dehors des heures de classe, constitue par exemple une mesure relativement peu onéreuse, qui peut avoir une grande influence sur la capacité des deux parents de travailler.
- Le congé parental est plus efficace lorsqu'il est court, mais bien rémunéré. Pour encourager l'égalité des sexes, ainsi qu'une plus grande implication des pères dans l'éducation des enfants, une partie du congé devrait être partagée entre les deux parents (plutôt que de ne concerner que la mère, comme c'est très majoritairement le cas actuellement).
- Le milieu professionnel doit être plus à l'écoute des besoins des familles. Le temps partiel, les horaires variables et la possibilité de prendre un congé pour s'occuper de son enfant lorsqu'il est malade, sont autant de mesures qui peuvent générer une grande différence pour des parents qui cherchent à concilier travail et vie de famille.

La France, championne des bébés

Le rapport met aussi en évidence que la France serait plutôt une bonne élève en matière de politiques visant à un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale ! C'est l'une des explications de la démographie française, qui est devenue désormais une singularité dans le paysage européen : le nombre de naissances y a augmenté de 2,9% en un an, entre 2005 et 2006. Avec un taux de fécondité de près de 2 enfants par famille, la France est depuis quelques années la championne des bébés de l'Union européenne, devant l'Irlande qui a longtemps détenu ce record. La moyenne de l'Union Européenne est d'1,5 enfant par femme. La population des moins de 6 ans augmente donc chaque année. Au 1^{er} janvier 2007, 4,8 millions d'enfants de moins de 6 ans vivaient en France, dont 2,4 millions d'enfants de moins de trois ans. Parmi les enfants de moins de 6 ans, 93% vivent dans des familles biparentales, dont 63% ont deux parents actifs. Parmi les enfants vivant en famille monoparentale, 70% ont un parent actif.

¹ Le nombre des familles monoparentales est en hausse.

On estime à l'heure actuelle que les besoins potentiels globaux d'accueil, en ce qui concerne les moins de trois ans, sont de 59%. Les places en établissements d'accueil collectif et en services d'accueil familial sont en augmentation en France métropolitaine : avec 328 000 places pour les moins de 6 ans, on compte 9 000 places de plus en 2006 qu'en 2005. Elles sont réparties en crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants et établissements multiaccueil (265 000 enfants) et crèches familiales (63 000 places). Ce sont les établissements multiaccueil qui se sont le plus développés : ils offrent, outre les places d'accueil collectif régulier, des places dont l'utilisation n'est pas définie d'avance, ce qui leur confère davantage de souplesse que les structures monoaccueil et assure une meilleure occupation des places. Le nombre de ces établissements continue d'augmenter.

¹ Données statistiques DRESS – Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2002

En France, deux enfants sur trois, entre 4 mois et trois ans, sont encore, pendant la semaine, principalement gardés par leurs parents. Les assistantes maternelles accueillent 18% de ces enfants. L'accueil en crèche familiale et en crèches collectives représente environ un tiers des modes d'accueil des enfants de moins de trois ans qui ne sont pas gardés par leurs parents.

Mais la capacité d'accueil, toutes formules confondues, reste très variable d'un département à l'autre. Elle est inférieure à 10% dans près de la moitié des départements, alors qu'elle s'élève à plus de 20%, par exemple dans trois départements d'Ile de France. De façon générale, les départements urbains sont mieux dotés en accueil collectif, les départements de la grande couronne parisienne étant les mieux pourvus. Globalement, un département sur deux propose un accueil en établissements collectifs et familiaux inférieur à 10 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les assistantes maternelles qui reçoivent des enfants à domicile et sont rémunérées directement par les parents, viennent compléter le dispositif : en 2006, les assistantes maternelles employées par des particuliers étaient environ 270 000 en France et offraient 706 000 places disponibles. Ce mode de garde représente donc une offre deux fois plus importante que celle proposée en accueil collectif.

Au total, l'ensemble des trois modes de garde (accueil collectif, crèche familiale et assistante maternelle employée directement par les familles) dispose en moyenne sur l'ensemble de la France d'environ 45 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les départements les mieux dotés (54 places ou plus) se situent dans la zone centrale du pays, de la Bretagne et des pays de Loire jusqu'en Franche Comté, en Lorraine et en Rhône-Alpes.

Des enjeux de société

Il est important que les femmes puissent exercer, si elles le souhaitent, une activité professionnelle tout au long de la vie, parce que les ruptures d'emploi les empêchent de pouvoir mener la même carrière que l'homme.

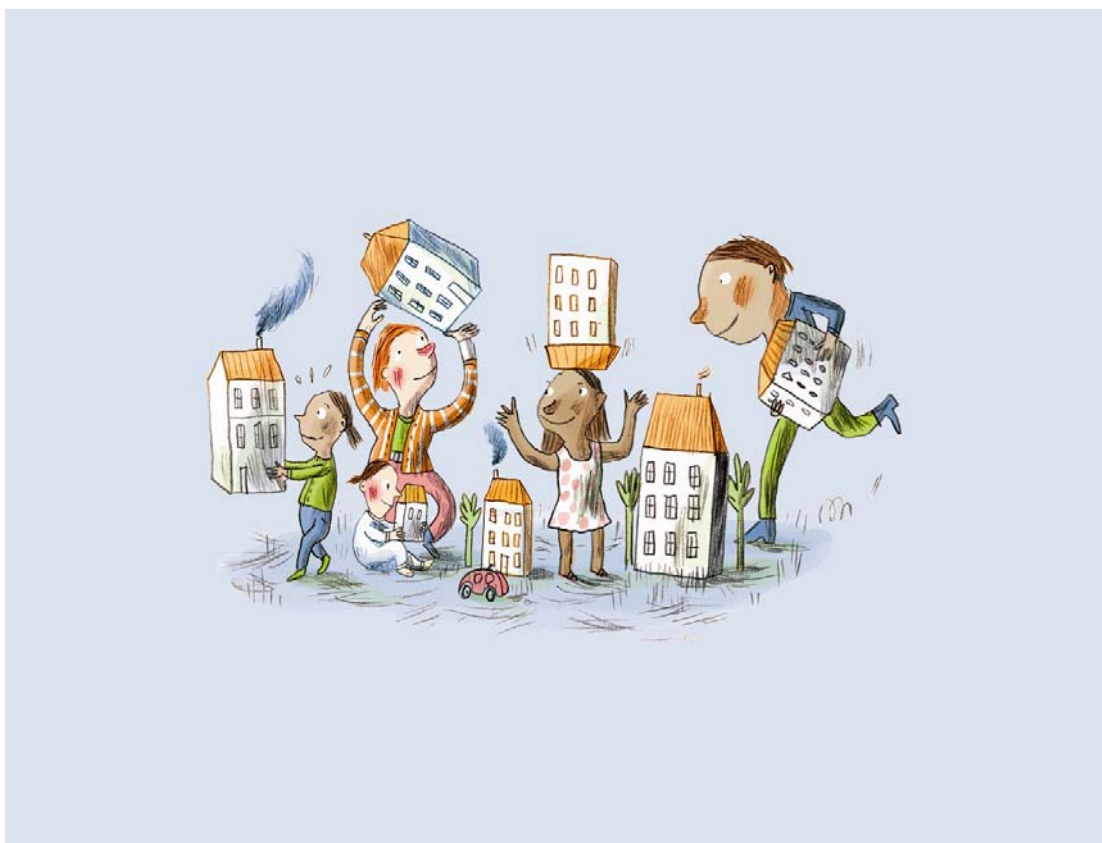
Par ailleurs, l'accès à des lieux d'accueil pour les jeunes enfants peut contribuer à faciliter l'intégration dans le quartier, la ville, le pays, des familles « venues d'ailleurs », à condition que ces familles soient associées dans le dispositif d'accueil.

Les lieux d'accueil des enfants et des parents sont aussi des lieux d'échange, de convivialité, où l'on peut venir confronter des points de vue et trouver des réponses sur les questions d'éducation et de parentalité.

Diversité des formules, multiplicité des partenaires, souplesse des horaires, solutions inédites... Aux questions nouvelles posées par les transformations familiales et professionnelles, il faut trouver des réponses inédites. Car au royaume de la petite enfance, l'imagination et l'innovation savent prendre le pouvoir : il s'agit d'un vaste champ d'expérimentations sociales, qui ne demandent qu'à essaimer et à s'étendre. Et les communes, les communautés de communes ou d'agglomération, les collectivités territoriales, l'école, les organismes sociaux... ont tout à gagner à se concerter et à élaborer ensemble des projets adaptés aux réalités, aux besoins concrets. C'est en construisant des partenariats forts que s'élaborent des projets de qualité, qui associent tous les acteurs, y compris les parents et les professionnels, aux choix éducatifs. Et, progressivement, les entreprises privées sont devenues elles aussi des partenaires en matière de petite enfance, car elles ont pris conscience que leur dynamique et leur essor reposent largement sur une bonne gestion des temps sociaux et sur le bien-être de leurs salariés.

Ce livret ouvre, sous forme de fiches thématiques et méthodologiques, des pistes d'investigation, qui s'appuient sur des réflexions d'acteurs, des expériences recensées sur l'ensemble de la France et des données techniques nécessaires à la prise de décision.

Il est destiné à alimenter la réflexion de tous ceux qui -élus, techniciens, associations, chefs d'entreprise...- sont confrontés à des décisions concernant la petite enfance et notamment à la mise en place de structures qui lui sont destinées, afin qu'ils saisissent bien tous les enjeux de cette mission et s'en emparent comme d'un atout majeur de développement.



Bien démarrer dans la vie

Un rapport comparatif, intitulé **Starting Strong I**, a identifié en 2001¹ dans douze pays de l'OCDE des éléments déterminants pour la réussite des politiques d'accueil et d'éducation de la petite enfance.

Ce rapport :

- *Pointe l'importance d'une approche intégrée de la mise en place et du développement des politiques et la nécessité d'une coordination de ces politiques à tous les niveaux.*
- *Prône un partenariat soutenu et équitable avec les systèmes éducatifs et la reconnaissance d'une part importante dans le système éducatif des structures destinées à la petite enfance.*
- *Souligne la nécessité d'une attention particulière aux enfants qui ont besoin d'un soutien spécifique.*
- *Met l'accent sur les besoins en investissements publics substantiels dans les structures.*
- *Suggère une approche participative et démocratique, rassemblant les parents, les enfants et les équipes, pour définir, assurer et contrôler la qualité.*
- *Insiste sur l'importance de la formation et de bonnes conditions de travail pour les équipes.*
- *Conseille d'apporter une attention systématique au recueil et à l'analyse des données sur le statut des enfants, des services et des professionnels.*
- *Evoque la pertinence d'un cadre stable et d'un programme à long terme pour la recherche et l'évaluation.*

Un deuxième rapport :

Starting Strong II (2006)² est venu conforter ces éléments et propose dix principes dont les gouvernements devraient tenir compte dans leurs politiques à destination de la petite enfance :

- *La prise en compte du contexte social, réduction de la pauvreté comme préalable, implication des familles et égalité des chances entre les hommes et les femmes.*
- *La priorité au bien être, au développement et à l'apprentissage, dans le respect des stratégies naturelles de l'enfant.*
- *La création de structures de tutelle, responsables de la qualité, avec un soutien financier et une politique nationale bien identifiée.*
- *La mise en œuvre de modes d'évaluation des structures, pour l'amélioration de la qualité.*
- *Le développement au niveau de chaque pays, d'orientations-cadres, énonçant des objectifs pédagogiques et des valeurs et explicitant les normes requises pour des structures de qualité. La question des qualifications pédagogiques y est également abordée.*
- *L'assurance de financements substantiels des Etats, assortie de la recherche de nouveaux financements et de la création d'équipes éducatives.*
- *La réduction de la pauvreté et l'exclusion par des politiques appropriées en matière d'emploi, de logement... ainsi que l'augmentation des ressources, permettant de prendre en compte les enfants ayant des besoins particuliers.*
- *L'implication des familles et des communautés dans les structures de la petite enfance, en partenariat.*
- *L'amélioration du recrutement, des conditions de travail et de la formation des professionnels.*
- *La reconnaissance d'une autonomie des structures pour le choix de leurs programmes.*
- *L'apprentissage, au sein des structures de petite enfance, de la démocratie participative.*

¹ *Starting I* concerne 12 pays : Australie, Belgique, Danemark, Finlande, Italie, Norvège, Pays-bas, Portugal, Rép. Tchèque, Royaume Uni, Suède, USA.

² *Starting Strong II* concerne 20 pays : les 12 de *Starting I* + Allemagne, Autriche, Canada, Corée, France, Hongrie, Irlande, Mexique.

Pour compléter les informations contenues dans les fiches thématiques ci-jointes, nous vous suggérons de consulter le guide d'accueil de la petite enfance disponible sur le site du Furet : www.lefuret.org

Sur www.admi.net, vous pouvez également consulter
deux nouveaux textes de loi :

- **Décret n° 2006-1753 du 23 décembre 2006** relatif à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales et à la composition de la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants.
(Paru dans le JO N°302 du 30 décembre 2006).
- **Décret n° 2007-230 du 20 février 2007** relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires). (Paru dans le JO du 22 février).

Comment concilier
des intérêts différents ?

Contribuer à l'égalité des chances entre hommes et femmes

Si promouvoir l'égalité des chances devant l'emploi entre les hommes et les femmes constitue depuis longtemps une forte préoccupation, tant au niveau national qu'europpéen, la concrétisation de ce principe repose pour une part non négligeable sur la mise en place de formules d'accueil souples, de qualité, faciles d'accès et ouvertes à tous. C'est à cette condition notamment que l'on peut envisager une conciliation ou une articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale la plus harmonieuse possible.

Contexte et enjeux

En France, les femmes de 25 à 49 ans sont aujourd'hui actives à plus de 80%. Cependant, des disparités subsistent entre les hommes et les femmes face à l'emploi. Les femmes sont plus souvent au chômage : 10,8% contre 9% pour les hommes, bien que l'écart diminue progressivement. En 2005, 30,8% des femmes actives occupaient un emploi à temps partiel contre 5,7% des hommes et cette part du temps partiel est en progression. L'écart entre les rémunérations n'a guère varié entre 1997 et 2005 et reste de 19%, calculé par rapport à une rémunération médiane. Par ailleurs, les femmes de faible niveau de qualification ont moins accès à la formation continue que les hommes, le temps partiel constituant un désavantage pour suivre des stages de formation professionnelle. Le changement d'horaires entraîné par la participation à une formation peut aussi être un frein, dans la mesure où il faut bien souvent alors trouver une solution temporaire d'accueil pour les enfants.

En ce qui concerne la répartition entre les hommes et les femmes des temps sociaux au quotidien, on observe que les choses n'ont guère bougé depuis des décennies et que le temps domestique reste majoritairement dévolu aux femmes. Elles y passent en moyenne 3h et trois minutes par jour alors que les hommes n'y consacrent qu'une heure et 39 minutes. Et le temps consacré aux enfants creuse l'écart : 18 minutes par jour pour les hommes, 36 minutes pour les femmes.

L'égalité des chances entre les hommes et les femmes est un enjeu de société, un enjeu démocratique et un enjeu économique. Elle ne concerne pas seulement les femmes, leur épanouissement et leur autonomie, mais aussi les hommes et l'ensemble de la société pour laquelle elle peut être un moteur de progrès et un gage de démocratie et de pluralisme. Elle requiert la mobilisation de tous les acteurs. A ce titre les politiques de la petite enfance ont un rôle important à jouer, pour un partage plus équitable des tâches domestiques et familiales et une meilleure articulation de la vie familiale avec la vie professionnelle.

Pour s'inspirer : des réalisations, des initiatives, des réponses

Gepetto (Garde d'Enfant Pour l'Equilibre du Temps professionnel, du Temps familial et son Organisation)

Le dispositif Gepetto, en proposant un service de garde d'enfants au domicile des parents, a pour objectif d'accompagner les parents qui ont des difficultés particulières de garde. Il répond aux préoccupations des familles qui connaissent des horaires de travail décalés (très tôt le matin, tard le soir, la nuit, le week-end et les jours fériés), des déplacements professionnels, des départs en formation, la maladie d'un enfant (refusé en crèche ou qui ne peut aller à l'école) ou encore la défaillance du mode de garde habituel (crèche fermée, assistante maternelle malade ou absente...). Ces difficultés accentuent les inégalités entre les hommes et les femmes devant l'emploi, surtout en situation de monoparentalité. Gepetto permet ainsi d'éviter les « bricolages » qui se font au détriment du rythme naturel de l'enfant et également de concilier la vie familiale et la vie professionnelle des parents.

Gepetto s'inscrit dans un projet retenu au niveau national suite à un appel d'offre européen dans le cadre du programme Equal. Plusieurs dispositifs Gepetto fonctionnent aujourd'hui en France : à Vernon (27), Vannes et Lorient (56), Nantes (44), Le Mans (72), Cherbourg (50), Poitiers (86), portés par des financements conjoints de la CAF, des communes, des Conseils généraux et de la Direction du travail. Le projet confère une reconnaissance maintenant nationale de ce mode de garde. Gepetto accueille aujourd'hui à domicile plus de 630 enfants.

Le label Gepetto repose sur une charte éthique, qui met en évidence 8 critères : la notion de territoire (Communauté de communes, bassin d'emploi ou pays), la complémentarité avec les autres modes de garde, la prise en charge des enfants jusqu'à 13 ans, la qualification des intervenants, le statut de l'intervenant, la participation financière des familles calculée d'après leur quotient familial, l'accompagnement des familles (soutien à la parentalité) et un financement multipartite.

Gepetto, baptisé par la CNAF "Accueil en Relais", agit toujours en complémentarité de l'offre de garde existant sur le territoire. Il intervient 7 jours sur 7, de jour comme de nuit, au domicile des parents, pour des enfants de 0 à 13 ans. La famille paie selon ses revenus. Les interventions sont effectuées par des professionnel-le-s de l'enfance (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance). Cet Accueil en Relais entre dans les contrats Enfance et jeunesse des communes qui en bénéficient. Il est porteur de créations d'emplois sur chaque territoire puisqu'il lève l'un des freins majeurs à l'accès à l'emploi des parents confrontés au problème de la garde de leur(s) enfant(s), tout particulièrement les familles monoparentales, mais aussi parce qu'il crée des emplois qualifiés et attractifs pour son propre personnel.

En savoir plus : La Fondation Schwab a sélectionné OPTIMOMES et son Réseau GEPETTO pour le Prix 2007 de l'entrepreneur social.

Contacts ►

Accueil en relais GEPETTO -Optimômes/Gepetto - Le Prisme
Place Albert-Einstein - CP 42 - Parc Innovation Bretagne Sud
56038 Vannes Cedex - 02 97 68 14 43 - coordination@gepetto.net



Comment concilier
des intérêts différents ?

S'adapter aux mutations du travail et des modes de vie

Les transformations sociodémographiques et l'évolution du marché du travail créent pour les familles de jeunes enfants des situations complexes et obligent à revoir l'organisation des temps sociaux, si l'on recherche une conciliation harmonieuse entre vie professionnelle et vie familiale.

Comment trouver un mode d'accueil qui sache prendre en compte le bien-être des enfants, tout en étant adapté à des horaires fluctuants et à des situations précaires ? Les mutations des modes d'emploi et des modes de vie entraînent une nécessaire évolution des modes d'accueil des jeunes enfants et notamment la prise en compte de situations atypiques en terme d'horaires.

Contexte et enjeux

La situation « classique » de l'emploi salarié à temps plein avec des horaires réguliers, prévisibles et synchronisés avec les autres temps sociaux, est aujourd'hui en perte de vitesse. Marqué par la concurrence internationale et la rentabilité à court terme, le travail impose de plus en plus une grande flexibilité et des conditions de travail plus précaires. Ce phénomène n'est pas entièrement nouveau : certains secteurs (commerce, hôpitaux...) ou bien encore le travail posté ont toujours imposé des contraintes particulières en terme d'horaire. Mais il s'est intensifié avec le développement des emplois de service et des emplois précaires, notamment dans la grande distribution.

La plus grande difficulté réside dans le caractère imprévisible de certains horaires de travail, surtout pour les personnes travaillant à temps partiel, les heures complémentaires étant souvent attribuées au dernier moment. Les temps de transport, à ajouter au temps de travail, sont également de plus en plus longs.

La France se situe à un stade intermédiaire dans le processus, légèrement au-dessus de la moyenne européenne en ce qui concerne les horaires atypiques : 18% des salariés y travaillent au moins une nuit par mois, 42% une soirée par mois, 23% au moins un dimanche par mois.

Au travail imprévisible et précaire, répondent souvent des « arrangements » de garde également imprévus et précaires, qui font appel à une palette diversifiée de solutions, en faisant alterner les modes de garde formels avec des dépannages informels, voire improvisés.

En France, de nombreuses réflexions ont été menées sur les enjeux d'égalité entre hommes et femmes, ou encore sur « le temps des villes ».

Pour s'inspirer : des réalisations, des initiatives, des réponses

Baby-Loup, à Chanteloup-les-Vignes (93)

Avec des taux de chômage impressionnants liés à la crise de l'automobile, Chanteloup-les-Vignes, banlieue parisienne d'environ 10 000 habitants, compte un nombre important de familles dans des situations d'insertion professionnelle difficile : il y a des hommes au chômage et des femmes qui voudraient travailler. Lorsque l'on est au chômage ou que l'on vient d'ailleurs et que l'on souhaite s'insérer socialement et professionnellement, il faut un endroit où l'on puisse installer ses enfants en toute sécurité et confiance. Ces problématiques « hors-normes » n'étaient pas prises en compte à la fin des années 80, alors que les infrastructures d'accueil des jeunes enfants ne répondaient pas aux besoins évidents : garderie fermée la moitié du temps, avec par conséquent un taux d'occupation très faible.

« Baby-Loup, lieu d'éveil et de socialisation, naît en 1991, au terme de 4 années de démarches administratives, avec comme philosophie l'accueil d'urgence et de dépannage pour la petite enfance ; cet accueil a pour vocation de soutenir les familles qui sont en insertion économique ou sociale. Pour accompagner ces familles, un accueil d'urgence et de dépannage a été mis en place dans un premier temps. Le premier objectif a été de répondre aux demandes d'accueil émanant des parents lorsqu'ils étaient à la recherche d'un emploi, ou bien se trouvaient en formation ou en apprentissage de la langue française. C'est-à-dire, lorsqu'ils se trouvaient de manière active à la recherche d'insertion sociale. Au milieu des années 90 (période qui va se caractériser par l'exclusion sociale d'une frange importante des habitants des quartiers populaires, on ne pouvait que confirmer le fait que les rythmes de garde des enfants à Baby-Loup ne répondaient ni à l'année civile ni à l'année scolaire, mais que ce rythme était celui des tentatives d'insertion des parents, qui alternaient période d'inactivité avec d'innombrables petits contrats » explique Nathalia Baléato.

Débordé par les demandes, Baby-Loup va obtenir, dès 1995, un agrément de 25 places, mais ces nouvelles places d'accueil seront à nouveau saturées rapidement. A partir de 1998/99, la situation s'est inversée totalement et les demandes d'accueil pour la plupart des parents étaient motivées par un travail réel. Les familles vont subir, dans ces tentatives d'insertion, les plannings à la carte, les 35 heures, l'annualisation du temps de travail, les horaires variables, les plannings variables de jour, de week-end et de nuit, ainsi que le temps partiel. Les enfants ne pourront que suivre leurs parents dans leur quête de trouver une place dans ce nouveau paysage qui leur est imposé, celui de la déréglementation du marché du travail. Les rythmes de l'enfant et les temps de garde, cette fois, seront déterminés par le cahier des charges des entreprises qui emploient leurs parents. L'équipe de Baby-Loup va suivre tant bien que mal cette nouvelle donne. Le taux d'occupation explose. Même avec la capacité qui caractérise l'équipe de Baby-Loup à s'adapter à ces nouveaux besoins, certains enfants vont changer trois, voire quatre fois de mode de garde dans la même journée.

Un nouveau dossier adressé aux services de tutelle demande l'autorisation de travailler 24h/24 et 7j/7. Trois ans de démarches administratives sont nécessaires à nouveau. Aujourd'hui, Baby-Loup ouvre ses portes sans interruption onze mois sur douze. Une soixantaine d'enfants dont un grand nombre de parents travaillent en horaires décalés y sont accueillis. Environ 80 dossiers de femmes allocataires du RMI sont en attente de trouver une place à la crèche. Outre les éducatrices, animatrices et assistantes maternelles, l'équipe comporte une psychologue, un professeur de musique, une animatrice en décoration, une cuisinière... Les parents sont associés étroitement au fonctionnement : des réunions de mamans ont lieu un vendredi par mois, les anniversaires sont fêtés le week-end avec la participation de la famille, des activités piscine et bibliothèque sont proposées, des séjours en gîtes réunissent l'équipe d'animation, les enfants et les parents... Des réunions thématiques sont organisées en direction des femmes du quartier et de l'équipe, avec la participation d'un ostéopathe, d'une reflexologue et d'une diététicienne. L'association salarie et forme des femmes des quartiers au départ sans expérience ni qualification. La formation des salariés y est ensuite assurée, en formation interne (éveil culturel, aménagement de l'espace, analyse des pratiques, préparation aux examens CAP petite enfance) ou en alternance, avec l'école d'éducateurs de jeunes enfants et l'école d'auxiliaire de puériculture ou encore pour la préparation du CAP petite enfance et du BEP de secrétariat.

Contacts ► Baby-Loup - 12, Place du Trident - B.P.67
78570 Chanteloup les Vignes - contact@baby-loup.org - www.baby-loup.org



Comment concilier
des intérêts différents ?

Attirer les entreprises

L'implantation d'entreprises génère un dynamisme et une activité propices au développement en nombre et en qualité des infrastructures et des services offerts aux administrés ; elle permet notamment à la collectivité d'accroître ses revenus.

Comment faire valoir aux entreprises les avantages de ce choix d'implantation ? Que faut-il prendre en compte lorsqu'une entreprise s'installe et quelles sont les conditions à réunir pour que cette implantation se passe le mieux possible ? Comment organiser l'arrivée de ces entreprises et de ses salariés ?

Contexte et enjeux

Dans des zones artisanales et industrielles, à créer ou en expansion, créer des infrastructures classiques n'est plus suffisant pour attirer de nouvelles entreprises. La mise en place de services est tout aussi nécessaire pour attirer les entreprises qui vont recruter du personnel dans le bassin d'emploi.

Ces services permettront d'assurer une meilleure intégration des familles venues s'installer dans les communes qui se trouvent à proximité de ces lieux de travail. Dans cette perspective globale, la prise en compte des besoins en matière de petite enfance devient alors partie intégrante du projet de développement économique du territoire.

Même les promoteurs immobiliers sont désormais de plus en plus soucieux d'avoir des atouts complémentaires en vue d'amener les entreprises à s'implanter dans leurs bâtiments. Hormis quelques facteurs déterminants (lieu, nature des infrastructures, communication), un emplacement de bureaux ou d'usine en vaut souvent un autre. Ce qui fait la différence, c'est la valeur ajoutée offerte aux preneurs. Or, de plus en plus de chefs d'entreprises tentent d'offrir des avantages de toutes natures à leur personnel en vue de l'attirer ou de le fidéliser. Et les salariés sont particulièrement sensibles à trois types de services : la restauration, les infrastructures sportives, ... et un lieu d'accueil de la petite enfance.

Pour s'inspirer : des réalisations, des initiatives, des réponses

Communauté d'agglomération « Confluence », Sarreguemines (57)

Confluence regroupe 25 communes et 53 000 habitants. Une population de plus en plus jeune y est répartie dans des lotissements situés dans de petites communes. L'implantation de plusieurs zones industrielles a fait émerger des besoins nouveaux de services aux familles.

La politique « Petite-enfance » est inscrite dans le bloc de compétences « Développement économique » de la communauté d'agglomération. Les structures de la ville de Sarreguemines et le réseau des assistantes maternelles ne suffisant plus à répondre à la demande, suite à l'installation de l'entreprise Smart, une première crèche, l'Atelier des Lutins, a été mise en place en mars 2005.

L'entreprise qui produit les célèbres petites voitures a contribué à l'investissement pour l'installation de la structure, qui concerne également ses entreprises-satellites situées dans la zone industrielle Europôle. L'Atelier des Lutins fonctionne dans un premier temps de 5h30 à 22h, pour répondre à la demande des parents postés.

Aujourd'hui, cette demande est devenue marginale, les familles ayant trouvé d'autres relais pour éviter aux enfants de les lever trop tôt ou de les coucher trop tard. Les horaires de la crèche sont plus classiques : de 7h00 à 19h00 Avec ses 1200m² de jardin et 1000 m² de locaux, elle dispose d'un agrément pour une capacité d'accueil de 60 enfants. Ouverte à tous, elle fonctionne selon un mode d'attribution qui donne priorité aux familles salariées d'Europôle et/ou habitant dans le périmètre de la communauté d'agglomération. La gestion de la crèche a été confiée à une association qui bénéficie, outre l'aide de la CAF et la contribution des familles (env. 20%), d'une subvention de la communauté d'agglomération. Cette contribution couvre environ la moitié du budget annuel, qui est de près d'un million d'euros. Les entreprises du site ne participent pas (encore ?) aux frais de fonctionnement.

Cette première crèche a vite fait le plein. Elle est fréquentée essentiellement par des familles biactives, d'un à deux enfants. L'Atelier des Lutins a accueilli 223 enfants en 2007 et un certain nombre de demandes n'ont pas pu être satisfaites. Une étude réalisée en 2004 a proposé un schéma de développement autour d'un relais parents-assistantes maternelles, qui sert de point d'information sur tous les modes de garde sur le secteur et joue un rôle important auprès des familles pour les guider dans leur démarche d'emploi d'une assistante maternelle. Des séances récréatives qui regroupent les assistantes maternelles et les enfants sont organisées de façon thématique, par exemple autour de la psychomotricité.

Une deuxième crèche située sur la zone industrielle de Sarreguemines, où sont implantées des entreprises de grande taille ainsi qu'un centre hospitalier spécialisé, doit ouvrir au printemps 2008. Une amplitude horaire très large y sera de rigueur, avec une priorité donnée aux enfants des personnels de l'hôpital. « En offrant une réponse aux besoins d'accueil des jeunes enfants, on facilite la vie professionnelle », se félicite Aurore Griblin, chargée de mission de la politique contractuelle de Confluence.

Contacts ►

- L'Atelier des Lutins -Europôle de Sarreguemines -rue Robert Schuman
Hambach - 03 87 09 00 95
- Confluence - Hôtel de la communauté - 99, rue Maréchal Foch - BP 80805
57208 Sarreguemines Cedex - 03 87 28 30 30

Le Furet

6 quai de Paris
67000 Strasbourg
03 88 21 96 62
lefuret@noos.fr
www.lefuret.org



Comment concilier
des intérêts différents ?

Quand l'entreprise s'engage

De plus en plus nombreuses sont les entreprises qui considèrent le bien-être de leurs employés comme un enjeu majeur. Leur objectif : prévenir les conflits, réduire le stress de leurs salariés, lutter contre l'absentéisme et aussi tenter de séduire de futurs collaborateurs qui, de plus en plus, souhaitent maintenir un équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Dans cette perspective, certaines entreprises proposent à leurs salariés une panoplie de services, destinés à leur simplifier la vie de tous les jours, notamment en ce qui concerne la prise en charge de leurs jeunes enfants.

Contexte et enjeux

La réalisation de structures destinées à accueillir les enfants de salariés peut constituer un outil destiné à rendre plus attractifs une entreprise ou un pôle d'activités en développement. Attirer les candidats mais aussi garder les salariés le plus longtemps possible : tels sont les objectifs des entreprises qui cherchent à stabiliser leur personnel afin de minimiser le turn-over. Certains secteurs d'activité confrontés à des difficultés de recrutement et de nombreux pôles d'activités émergents voient dans les services d'une crèche, par exemple, un atout important, dans la mesure où ils sont susceptibles de séduire et de fidéliser du personnel.

Les salariés, confrontés à des charges familiales croissantes - augmentation du nombre de familles monoparentales, nécessité d'avoir deux revenus par famille...- recherchent des conditions de travail sympathiques et compatibles avec la vie de famille. Travailler sans stress et dans un contexte favorable entraîne une plus grande motivation et un plus faible taux d'absentéisme, notamment pour les femmes.

Outre l'effet d'attractivité, une politique favorable à la famille peut avoir de réels effets économiques positifs pour l'entreprise. De fait, elle peut rapporter à l'entreprise plus qu'elle ne lui coûte : les salariées reviennent plus vite à leur poste après une maternité, ce qui limite les remplacements, un faible turn-over permet d'accroître les possibilités de promotions internes, la réduction du stress entraîne de meilleurs résultats... Par ailleurs, dans certains secteurs d'activité, les services aux salariés permettent de favoriser l'accès des femmes à des postes de production et de développer ainsi l'attractivité de certains métiers jusque là délaissés par les femmes.

Pour s'inspirer : des réalisations, des initiatives, des réponses

Fondation Okaidi, Roubaix (59)

L'entreprise Okaidi fabrique des vêtements pour enfants. Implanté à Roubaix, au cœur d'un quartier populaire, Okaidi pratique le mécénat en direction des enfants des pays dans lesquels sont produits les vêtements (Inde, Pakistan, pays du Maghreb), sous forme d'actions de préscolarisation ou encore de microcrédit. Sur place, à Roubaix, la société a acheté un entrepôt où a été ouverte la crèche « Rigolo comme la vie », qui fonctionne sur un mode associatif. Des places (la crèche compte 16 lits en tout) y sont réservées aux enfants des collaborateurs de l'entreprise, mais aussi aux habitants du quartier.

Un **contrat tripartite** a été signé avec la ville de Roubaix, le Conseil général et la CAF. Mais ce partenariat n'est pas uniquement financier puisque « Rigolo comme la vie » échange de façon régulière avec les autres structures d'accueil de petite enfance sur la ville. C'est donc tout naturellement aussi que la ville de Roubaix a sollicité l'entreprise pour élargir ses services à un centre de loisirs sans hébergement destiné aux 3-6 ans, qui a pris le relais du centre social du quartier à sa fermeture. En permettant le maintien des personnes dans leur emploi et en favorisant **une démarche d'aide à la parentalité**, la mise en place de ces structures a permis de créer du lien et de la solidarité qui a largement dépassé la réponse à une simple problématique pratique.

Contacts ►

Rigolo Comme la Vie - 87 r Bernard Palissy - 59100 Roubaix - 03 20 75 61 35

Le Village des Petits/Orange, Arcueil (94)

En 2004, le siège d'Orange France décide de déménager à Arcueil, sur le site de la Vache Noire. Ce changement implique un regroupement de 2000 salariés, pour lesquels il va falloir envisager de mettre en place des services. Une étude de faisabilité fait apparaître un besoin de 60 places d'accueil en crèche ; elle met en évidence aussi que la majorité des salariés est « pour » la création d'une crèche. Cependant, pour des raisons diverses, le projet reste en stand-by... jusqu'à l'annonce de l'arrivée, sur le même site, de la direction de France-Télécom France, avec ses 2800 salariés ! Le projet est alors rapidement mis sur les rails et confié à une entreprise de crèches, People&Baby. Un local adéquat est trouvé à 10 minutes à pied de la Vache Noire, dans une jolie impasse bordée d'arbres. People&Baby est maître d'ouvrage délégué pour l'aménagement intérieur et est également gestionnaire de la structure, baptisée « Le village des Petits ». Dans la perspective d'un contrat Enfance-Jeunesse, la structure sera financée à 17% par l'entreprise (30% si le CEJ ne devait pas être acquis), 16% par la contribution des parents, le reste étant assuré par la CAF, le PSU et le Conseil général.

Ouverte depuis fin octobre 2007, la crèche abrite 60 berceaux. Elle emploie 21 personnes dont la moitié sont qualifiées. « Le village des Petits » connaît actuellement une montée en charge progressive de ses effectifs : priorité est donnée aux salariés d'Orange et de France Télécom n'habitant pas très loin de la crèche et n'ayant donc pas à faire subir à leur enfant de gros trajets. Ouvert de 7h45 à 19h15, « Le village des Petits » propose aussi des réponses en terme d'accueil d'urgence. La crèche a fait le choix, également, d'accueillir un enfant atteint de handicap. Un conseil des parents se réunit régulièrement pour participer aux décisions collectives et des formations thématiques destinées au personnel, par exemple musicales, se mettent en place petit à petit.

Contacts ►

Le village des Petits/Orange - 8 rue du 8 mai 1945

94110 Arcueil - 01 47 40 26 01

Le Furet

6 quai de Paris
67000 Strasbourg
03 88 21 96 62
lefuret@noos.fr
www.lefuret.org



Comment concilier
des intérêts différents ?

Accompagner à l'emploi, créer du lien social

La formation et l'insertion professionnelle durable de femmes ayant rompu avec le monde du travail et ayant un faible niveau de qualification sont des problèmes majeurs qui ne sont pas sans lien avec à la fois la pauvreté dans laquelle vivent un certain nombre d'enfants, l'isolement des familles et les difficultés éducatives que rencontrent des mères en situation monoparentale. Pour bon nombre de ces femmes, l'accès à un emploi stable permet de rétablir des liens sociaux, de construire une identité sociale qui ne soit pas réduite à la seule fonction de mère et d'améliorer la situation économique dans le meilleur des cas. La complexité des situations de ces familles nécessite la mobilisation de toutes les ressources disponibles et la créativité des partenaires de différents horizons pour ajuster des réponses en fonction des particularités territoriales. C'est aussi parfois l'occasion de favoriser la création d'emplois de proximité.

Contexte et enjeux

La question de l'insertion professionnelle peut se poser dans diverses conditions. Il peut s'agir d'un accès à l'emploi pour des femmes n'ayant jamais travaillé, d'un retour à l'emploi après un congé parental, d'un retour à l'emploi après une période de chômage... Divers types d'emplois précaires, précisément à dominante féminine, sont à horaires d'équipes, principalement en entreprise industrielle ou à horaires flexibles et atypiques, notamment dans la grande distribution. Un des freins les plus importants au travail des femmes est le mode de garde des enfants. Une personne sans emploi ou en parcours d'insertion a encore plus de mal que les autres à trouver une place en crèche car elle n'est pas en mesure d'anticiper des mois, voire plus d'un an à l'avance l'inscription de son enfant. Par ailleurs, trouver du travail sans avoir auparavant résolu la question de l'accueil de l'enfant est risqué... L'isolement et le renfermement des familles s'en voient renforcés. Pour sortir de ce cercle peu vertueux, il faut être attentif à ne pas laisser sur le bord de la route des femmes qui ont la volonté de s'insérer et doivent se sentir en confiance pour confier leur enfant. En fédérant les moyens et les énergies, il s'agit de les accompagner dans leur défi de retour vers l'emploi.

La mise en place de structures d'accueil pour la petite enfance permet de renforcer la mixité sociale et culturelle. Il s'agit également d'un outil de développement de l'accompagnement social et de soutien à la parentalité. Et la participation des habitants en est favorisée. En générant également des emplois de proximité, les structures destinées à la petite enfance sont amenées à se poser des questions sur la formation et sur la qualification des personnels intervenant dans les structures. Le parcours débouchera sur des perspectives professionnelles ou de formation concrètes qui soient conformes aux objectifs d'insertion qui ont été élaborés avec les salariés. La réussite des projets individuels implique un travail de relation avec un vaste ensemble de partenaires impliqués dans le monde de l'emploi et de la formation. C'est par un travail construit avec les services de l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique, les lieux d'accueil des enfants, les services d'aide à domicile, les entreprises, les centres de formation... que la poursuite de parcours des salariés pourra se préparer dans les meilleures conditions.

Pour s'inspirer : des réalisations, des initiatives, des réponses

MAMI , Maison d'accueil multiservice intergénérationnelle (83)

Dans le département du Var, la MAMI (Maison d'accueil multiservice intergénérationnelle) constitue une réponse aux problématiques d'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les 10 000 allocataires du revenu minimum d'insertion. Ces personnes ne pouvaient se rendre disponibles pour des démarches d'emploi pour deux raisons : l'absence de solution de garde pour leurs enfants (20% des allocataires interrogées) et, pour 5% d'entre eux, leur organisation de vie où ils échangeaient contre loyer ou repas des services aux personnes dépendantes de leur entourage.

Chargée de mission par le département suite à une étude qui a fait ressortir qu'il y avait de gros besoins d'accueil d'enfants en milieu rural, l'association a mis en place ce projet en partenariat avec les collectivités locales, la CAF, la Mission locale.... Il comprenait deux volets complémentaires : la création d'une Maison d'Accueil Multiservice Intergénérationnelle et la création de Microcrèches. Ces dernières doivent résoudre le problème de garde d'enfant ; générer des emplois favorisant l'insertion professionnelle des allocataires du RMI ; adapter les horaires au public concerné ; tester différentes formules de garde, y compris des microcrèches itinérantes. Dès 2004, des structures itinérantes ont démarré leurs activités dans cinq communes rurales, sous forme d'un bus accolé à une salle validée par la PMI. Pour assurer une bonne mixité sociale, l'accueil des enfants est réservé pour 65% aux parents allocataires du RMI et demandeurs d'emploi, les places restantes étant octroyées aux autres familles.

Le travail d'accompagnement qui permet de mener les personnes en recherche d'emploi à une insertion professionnelle durable, s'exerce aussi au niveau du personnel, dont la moitié fait partie d'une plateforme de professionnalisation : l'objectif est d'augmenter le capital de compétences des personnes qui travaillent dans les différentes structures de MAMI, afin qu'elles accèdent à un diplôme et à un emploi pérenne. La MAMI est aussi un lieu de développement personnel et convivial, où sont organisées des activités de peinture, de lecture, de chant, de danse, des sorties-découverte de sites (fermes pédagogiques, cirques, théâtres, marchés, médiathèques,...), des réalisations autour des événements qui ponctuent l'année (Noël par exemple).

L'expérience s'étant révélée largement concluante, la MAMI, qui compte environ 600 adhérents, s'est aussi développée sur le littoral en créant des structures petite-enfance sédentaires à Toulon et ses environs, ainsi qu'une structure intergénérationnelle auprès des maisons de retraite. Pour l'accueil des enfants, 331 familles confient 350 enfants dont 101 sont des familles percevant le RMI ou le DE, soit 107 enfants.

Les salariés sont au nombre de 54 dont 29 allocataires du RMI. 27 d'entre eux sont en cours de formation diplômante et certains conjuguent même plusieurs formations : CAP Petite Enfance, préparation aux épreuves d'entrée à l'Ecole d'Auxiliaire de Puériculture puis formation sur 1 ou 2 ans selon les cursus choisis. Toutes ces réalisations ont en outre un même objectif comme fil conducteur : le développement du lien social. « C'est parce qu'il découle d'une commande publique associant dispositif d'insertion de lutte contre la précarité et volonté territoriale de mobiliser des moyens pour s'assurer de leur efficacité que ce projet est si pertinent », affirme Marianne Marouani-Jacquemin, directrice de l'association MAMI.

Contacts ►

Association MAMI - 71, av Vauban - BP 5005 - 83091 Toulon Cedex
Tél : 04 94 22 48 44 - Fax : 04 94 30 82 06 - contact@mami83.com
<http://www.mami83.com/>

Comment concilier
des intérêts différents ?

Un accès à l'éducation pour tous

L'éducation dans les premières années de l'existence est de plus en plus considérée comme l'une des clés de la réussite des politiques sociales, familiales et éducatives. Et c'est l'attention portée à ces « premiers pas » dans la vie qui fera de nos enfants des citoyens-acteurs de leur avenir. L'égalité devant l'éducation implique un accès possible pour tous les enfants en âge préscolaire, quelles que soient leurs ressources et leurs origines, aux structures d'accueil de la petite enfance.

Contexte et enjeux

Tous les enfants devraient avoir le droit à l'éducation dès le plus jeune âge sans aucune distinction. Cette place ne devrait pas être tributaire d'un handicap ou d'autres besoins particuliers, de l'endroit où ils vivent, des revenus familiaux, du fait que leurs parents aient une activité professionnelle ou non... Ce droit des enfants ne représente en aucun cas une alternative aux congés de maternité ou aux congés parentaux (qui sont déjà un droit pour tous les parents européens). En effet, tous ces droits sont nécessaires et précieux, pour les enfants comme pour les parents.

L'accès pour tous est un pari gagnant. Car demain si nous réussissons le pari de l'éducation nous aurons, comme le fait déjà aujourd'hui la Suède, anticipé sur des problèmes de disqualification professionnelle, d'exclusion, de pauvreté et de violence. Pour cela, une vision globale et partagée de l'éducation dès le plus jeune âge constitue un levier essentiel.

Les analyses révèlent que les enfants issus de milieux ethniques divers et de milieux à revenus modestes ont en général le plus faible accès aux services. Il convient donc d'accorder une attention particulière aux enfants ayant besoin d'un soutien spécifique et qui, en outre, ne bénéficient pas toujours d'une stimulation suffisante dans leur milieu familial. Cette attention est décisive, si l'on veut éviter qu'existe déjà un décalage des prérequis à l'entrée dans le système scolaire, dès l'école maternelle ! Pourtant, comme le pointe un rapport récent de l'OCDE², « *les systèmes d'accès universel prennent mieux en charge les besoins de tous les enfants (y compris les enfants appartenant à des groupes ciblés) et la qualité des services tend à y être meilleure* ». C'est dans ce cadre général qu'il est important de veiller à ce que tous les enfants aient les mêmes possibilités de bénéficier de services de qualité, quels que soient les revenus et la situation de leurs familles. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant, entrée en vigueur le 2 septembre 1990, prévoit que « *les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances* ».

La prise en compte des cultures différentes et des spécificités de publics divers ne peut qu'enrichir la réalisation d'un projet éducatif collectif. Et c'est en trouvant des accroches liées aux représentations des familles les plus éloignées des « normes » habituelles, que ce projet a le plus de chances de réussir... et que l'ensemble des enfants, toutes origines confondues, pourra en profiter.

² Petite enfance, grands défis II - OCDE, 2006

Pour s'inspirer : des réalisations, des initiatives, des réponses

Les classes-passerelles de la ville de Roubaix (59)

Un accueil de qualité dès 2 ans, c'est possible à Roubaix, grâce aux classes-passerelles. La formule, en laissant une place aux parents, confère une autre dimension à la question de cet accueil de l'enfant de 2 ans dans l'école.

A Roubaix, au début des années 1990, les acteurs de terrain ont noté l'accumulation de difficultés sociales et économiques des familles, qui entraînent l'isolement des mères, des ruptures, des dépressions. L'enfant est porteur de ces difficultés familiales ou de ses propres difficultés : inhibition, carences, manifestations d'ordre psychoaffective, retard de développement psychomoteur. La question de la place que l'école pouvait donner à ces parents en souffrance s'est alors posée. Les acteurs sociaux, éducatifs et médicaux y répondent en créant la classe passerelle « Trois petits pas, trois ponts » de l'école Jean MACE. Cette classe passerelle s'est ouverte en septembre 1992. Financée par le Contrat Ville, elle est portée par l'école, la PMI, le centre social du quartier des «Trois Ponts». L'Education Nationale et la ville trouvent de l'intérêt à ce projet.

En 1996, la CAF de Roubaix-Tourcoing, sollicitée, intègre le projet passerelle dans le cadre du Contrat Enfance signée avec la ville. Le département du Nord est associé au pilotage du projet. Cet engagement institutionnel se traduit par un développement progressif du projet passerelle. En 2006, cet engagement a abouti à la création de 9 classes passerelles et d'un mi-temps de coordination.

L'objectif général du projet est de favoriser l'accueil et l'accompagnement du groupe familial (parents et enfants), afin de donner à l'enfant dès son plus jeune âge le maximum de chances de s'intégrer dans un système social et, en particulier, le système scolaire. Ainsi, le passage se fera en douceur entre la maison et l'école en répondant aux besoins spécifiques du très jeune enfant et en s'appuyant sur les parents, dont la valeur de la responsabilité éducative sera reconnue. Une classe-passerelle accueille 20 à 25 enfants par classe, encadrés par 3 professionnels : un enseignant, responsable du projet pédagogique de la classe, un éducateur de jeunes enfants, responsable du projet passerelle, en lien avec l'enseignant et un agent territorial spécialisé des classes maternelles. Les consultations de PMI, ainsi que les centres sociaux par leur halte-garderie ou par leur secteur adultes, participent au projet passerelle. L'éducateur de jeunes enfants s'associe aux différentes actions et rencontre les parents et leurs enfants.

Le département du Nord est associé au pilotage du projet. Il agit par l'intermédiaire du service départemental de PMI et des services sociaux du département. La ville assure le pilotage du projet. Elle assume les charges scolaires relevant de ses missions, les salaires des EJE (1/3) et des ATSEM. En 2004, les institutions ont fait réaliser une étude indépendante par le COPAS (conseil en pratiques et analyses sociales) de Lille. Elle a fait apparaître que la place donnée aux parents et la reconnaissance de leur rôle permettent le développement de la confiance entre les parents et les professionnels. Les parents comprennent mieux le développement de leur enfant, se rencontrent et ont davantage d'échanges. Chez les enfants, on observe un meilleur développement psychomoteur, une plus grande structuration du langage, une plus grande autonomie : les enfants de la classe passerelle sont moteurs. Ils sont leaders positifs. Leur adaptation au cadre et au groupe est plus facile. La séparation avec les parents est aisée. La vie dans la classe a du sens pour eux. Ils se montrent plus concentrés.

En résumé, les classes-passerelles permettent une vraie place pour les parents, une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant de 2 ans à l'école, un travail d'équipe, un partenariat fort, une mixité sociale possible, un engagement des parents. En perspective, il est envisagé d'améliorer la cohésion du projet au profit de l'enfant et de ses besoins, au profit des parents et de leur place et en développant une culture professionnelle et des pratiques communes. Une évaluation annuelle du dispositif passerelle pourra prolonger l'évaluation du COPAS.

Contacts ► Thierry ESTIENNE - Coordinateur des classes passerelles
Direction de la petite enfance - Ville de Roubaix



Comment concilier
des intérêts différents ?

Habiter au village

Pour bénéficier d'une meilleure qualité de vie, de plus en plus de citadins vont s'installer dans des villages parfois distants de leur lieu urbain de travail. L'arrivée de ces nouveaux habitants, plus jeunes constitue généralement une aubaine pour des communes rurales ou semi-rurales car ils apportent outre vitalité, dynamisme et accroissent également l'importance économique et démographique de la commune.

Pour répondre aux besoins de cette nouvelle population les communes sont amenées à créer de nouveaux services notamment dans le domaine de la petite-enfance et de l'accueil périscolaire: le choix de « l'exode urbain » n'est envisageable en effet que si les communes d'accueil disposent de services adaptés pour des parents qui travaillent parfois relativement loin.

Contexte et enjeux

Aujourd'hui en France, 23,3 millions de personnes vivent dans les campagnes, contre moins de 20 millions dans les années 60, selon le dernier recensement de l'Insee. Depuis 2000, la population de ces communes de moins de 10 000 habitants grimpe de 1% par an, deux fois plus vite que dans les années 90. Dans les petites communes rurales, celles de moins de 500 habitants, le rythme de croissance de la population a triplé en l'espace de dix ans. Ce phénomène est particulièrement marqué dans le sud de la France, l'ouest, autour des grandes villes et dans les régions côtières. Depuis les années 60, la Région Paca a vu sa population passer de 2 millions à 5 millions d'habitants. Le phénomène s'est ensuite déplacé en Languedoc-Roussillon et, depuis une quinzaine d'années, en Bretagne et sur la côte Atlantique. Aujourd'hui, il touche l'ensemble des zones rurales.

Mais les services (crèches, cantines, transports...) font souvent défaut à la campagne, les équipements se déplaçant moins vite que les populations. Lorsque de jeunes ménages viennent s'installer dans une petite commune distante de 30 à 50 kilomètres de leur travail, ils sont confrontés aux problèmes de déplacements, de manque de crèches ou d'écoles, de commerces. Ces changements posent de véritables défis aux élus locaux concernés. Les communes rurales sont très attachées à leurs écoles, symboles d'avenir et de dynamisme des campagnes. Pour que ces villages puissent continuer à se développer et pour éviter un vieillissement trop important de leur population, ils ont intérêt à y attirer (et y conserver !) de jeunes familles, avec des enfants. Or, la proximité d'une structure scolaire et périscolaire se trouve parmi les premiers critères de choix d'une implantation... Aujourd'hui, la compétence petite enfance est de plus en plus souvent inscrite dans les attributions des communautés de communes et d'agglomération.

Pour s'inspirer : des réalisations, des initiatives, des réponses

La com. com du pays de Marmoutier (67)

La communauté de communes du pays de Marmoutier regroupe 6 communes du Bas-Rhin. Ces dix dernières années, le territoire a beaucoup changé. La communauté de communes se trouve aujourd'hui dans une deuxième couronne périurbaine autour de Strasbourg et compte de nombreux nouveaux habitants. La garde par les grands-parents, traditionnelle en milieu rural, est désormais une formule en déclin. Par ailleurs, le fait de jongler avec plusieurs systèmes d'accueil ne peut plus satisfaire des parents qui, à 75%, travaillent hors du territoire, essentiellement sur la communauté urbaine de Strasbourg. C'est donc une solution globale, permettant d'anticiper, qui est aujourd'hui demandée par les familles : on comprend pourquoi la prise en compte de la petite-enfance est tout de suite devenue une priorité lors du passage du statut de district à celui de communauté de communes, en 1999.

Les besoins d'accueil d'enfants concernent une prise en charge toute la journée. La première étape a consisté à sédentariser la halte-garderie, autrefois nomade, avec la création, en 2000, de « Colin-colline », une halte-garderie intercommunale. La demande a évolué très vite, en quantité et en nature, ce qui a suscité la création d'une crèche.

Une étude de besoins a fait ressortir très fortement la pertinence d'un **multiaccueil** de 30 places. Un bâtiment intercommunal est actuellement en voie de réfection et de mise aux normes. Pour gérer ce multiaccueil, c'est la formule de **délégation de service public** qui a été choisie, alors que jusqu'à présent la crèche fonctionnait en **régie intercommunale**. L'intérêt de la délégation est double : la petite-enfance étant un domaine très spécifique, il est apparu judicieux de la confier à des spécialistes. « Les décisions très pointues ne sont pas évidentes à prendre quand on n'est pas de la partie », explique Nicolas Bonin, agent de développement. Il s'agit donc avant tout de tranquillité d'esprit pour les élus, la structure déléguée se chargeant à ses « risques et périls » de la gestion du personnel. Cette gestion par délégation, établie pour des périodes de cinq années, est soumise à **appel à candidatures**. Elle fonctionne sur la base d'un **cahier des charges** et d'une subvention intercommunale fixée à l'avance.

Contacts ► Communauté de Communes du Pays de Marmoutier
rue du Général Leclerc 67440 Marmoutier 03 88 03 22 10

Les Voivres (88)

« Une commune rurale n'a pas toute seule la capacité d'ouvrir une crèche ou un multiaccueil, seules des réponses intercommunales peuvent être pertinentes », déclare Michel Fournier, maire des Voivres dans les Vosges, président départemental et vice-président national de l'association des maires ruraux. Sa commune était en train de mourir au début des années 90 : l'école n'y comptait plus qu'une classe unique de 9 élèves ! Suite à un appel dans la presse, cinq familles sont venues s'installer dans des maisons rachetées par la mairie et réhabilitées pour la location-vente. La commune compte aujourd'hui environ 360 habitants et recense en moyenne 5 naissances par an. A l'heure actuelle, l'école du village, qui compte une bonne soixantaine d'enfants, accueille les petits dès l'âge de 2 ans, sous réserve d'être « propres ». La cantine, où ne mangent que quelques enfants, fonctionne au centre d'initiation à l'environnement, qui a bien contribué à dynamiser l'activité du village. Une ferme piscicole a également été implantée. « L'avenir est dans la mutualisation », insiste M. le Maire : « Une communauté de communes vient de remplacer le syndicat intercommunal. Il est évident que les questions liées à la petite enfance, à l'école et au périscolaire auront intérêt, dans un futur que j'espère proche, à être traitées collégialement, au niveau de la communauté, et non pas village par village ».

Contacts ► Mairie 56 Village 88240 Les Voivres 03 29 30 43 87